Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 035-213501901-20251125-56CHARGESFCTROM-DE

Département : **ILLE et VILAINE**
Arrondissement : **FOUGERES – VITRE**
Commune : **MONTHAULT – 35420 – 6 rue des écoles -**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°056/2025

Nombre de Conseillers :
En exercice : 10
Présents : 06
Votants : 06

L'an deux mil vingt-cinq le 25 novembre
Le Conseil Municipal de la commune de MONTHAULT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr BUFFET Roger, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le 19 novembre

Présents : M Roger BUFFET, M Stéphane CHARBONNEL, M Sébastien CHESNEL, M Gérard COUASNON, Mme Christine FRETAY, Mme Virginie HATTE.
Absents : M Lionel GENEVEE, Mme Maryse GIBAULT Mme Sandrine BARBELETTE, Mme Vanessa DESPAS

M Gérard COUASNON est désigné secrétaire de séance.

Objet : Participation aux charges de fonctionnement des écoles de ROMAGNE

Monsieur le Maire :

- donne lecture du courrier de Madame le Maire de Romagné concernant la demande de participation aux charges de fonctionnement de l'école publique pour l'année scolaire 2024-2025
- la commune de Romagné sollicite une participation de
  - 464,63 € par enfant fréquentant l'école élémentaire et
  - 1 548,55 € par enfant fréquentant l'école maternelle
  - soit 1 006,60 €, pour 1 élève en élémentaire et 1 élève en maternelle (en garde partagée).
- propose de valider ces montants.

Apres en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, par 09 voix pour,

- adoptent ce montant de 1 006,60 € de participation pour l'année scolaire 2024-2025
- autorisent Monsieur le Maire à signer tous documents concernant cette demande.

Pour Copie Conforme

MONTHAULT MAIRIE 35420 ILLE-ET-VILAINE

Le Maire

Roger BUFFET

Le secrétaire

Gérard COUASNON

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-préfecture
le :
Publié ou notifié le :